



COMMUNIQUE DE PRESSE

Assemblée plénière du 20 juin 2016 CESER Languedoc Roussillon Midi Pyrénées

AVIS : CONTRIBUTION AUX ETATS GENERAUX DU RAIL ET DE L'INTERMODALITE

Rapporteur : Michel BAYLAC

Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) Languedoc Roussillon Midi Pyrénées s'est réuni ce lundi 20 juin pour présenter sa contribution en réponse à la saisine de la Présidente de Région Carole Delga sur **les Etats Généraux du Rail et de l'Intermodalité. Cette contribution a été adoptée à l'unanimité.**

Ce rapport met l'accent sur les bases souhaitables d'une nouvelle stratégie régionale en matière de transport public fondées sur 3 mots clés :

- **Rationaliser** afin d'éliminer les doublons, voire les concurrences, et de mieux coordonner les services avec le souci de gain d'efficacité et **d'intermodalité. Dans la perspective de la refonte qualitative de l'ensemble de l'offre régionale de services de transports publics, l'intermodalité doit constituer une préoccupation majeure. Les réseaux de transport collectif** quel que soit leur genre (urbains, régionaux, etc.) sont interdépendants. Leur potentiel d'attraction dépend donc très largement de la qualité de leur coordination, aussi bien dans le temps que dans l'espace. **L'amélioration des conditions qualitatives de l'intermodalité est ainsi l'un des déterminants principaux de la réussite de l'action régionale.**
- **Développer**, c'est-à-dire enrichir l'offre de service et sa capacité de réponse aux besoins de transport de tous sur l'ensemble du territoire. Dans ce sens, le CESER encourage d'abord la Région à **aller au bout de la logique de spécialisation des services et d'augmentation des fréquences des circulations**, notamment **en élargissant les dessertes péri-urbaines à la dimension de l'aire métropolitaine de Toulouse et à la relation en série des villes du littoral méditerranéen**, mais aussi en développant de meilleures liaisons entre les territoires des deux ex-Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, et singulièrement de **densifier l'offre de services entre Toulouse et Montpellier**. Pour autoriser ce développement, le CESER considère que l'ambition première de la Région doit déjà être de **ménager l'avenir et, pour ce faire, d'assurer la pérennité de l'ensemble du réseau existant et d'en garantir l'ouverture à tout type de trafic.**
- **Promouvoir** ou en d'autres termes, rendre l'offre régionale plus attrayante et plus accessible. **La fiabilité des services et le respect de l'offre** constituent donc des objectifs primordiaux. Il est alors nécessaire de mener une démarche de qualité intégrant : les transports, les services et les équipements. Ce travail pourrait être aussi l'occasion d'aborder la question des moyens humains nécessaires au bon fonctionnement du réseau de transports publics. **La tarification** constitue l'un des éléments clefs de l'attractivité, voire de l'accessibilité, des transports collectifs. Pour le CESER, l'action régionale en matière de tarification doit ainsi porter sur : -
 - la mise en place d'une **tarification sociale** fondée sur l'abonnement pour les usages réguliers, quotidiens ou hebdomadaires ;
 - le lancement d'une **tarification « incitative »**, concurrentielle avec le co-voiturage rémunéré et différenciée selon les lignes, la qualité de l'offre et les horaires, pour les déplacements plus occasionnels

Sur la base de ses remarques et propositions, le CESER encourage donc la Région à **mener une politique résolue et ambitieuse de développement des transports publics régionaux et d'élaborer un schéma régional de l'intermodalité.**